

RECENTES DECISIONS POLITIQUES VISANT L'ACTIONNARIAT SALARIE DANS LES PAYS EUROPEENS

NEGATIVES

POSITIVES

	<p>Suède: A partir du 1.1.2018, taxation allégée pour les stock options dans les startups (bénéfice taxé non à l'exercice des options par le salarié mais reporté à la vente des actions; de ce fait, l'employeur est aussi exempté de charge de sécurité sociale sur les options).</p>
	<p>Pays-Bas: A partir du 1.1.2018, traitement fiscal allégé pour les stock options dans les startups innovantes.</p>
	<p>Irlande: En 2018, nouvelle formule pour les PME, le Key Employee Engagement Programme (KEEP) – un traitement fiscal favorable pour les stock options dans les PME.</p>
	<p>France: En 2018, retour au taux de cotisation patronale de 30 à 20% sur les actions gratuites.</p>
	<p>Autriche: A partir du 1.1.2018, introduction d'une troisième formule d'actionnariat salarié avec exemption fiscale et de sécurité sociale jusqu'à 4.500 € annuellement.</p>
	<p>Suède: Août 2017: Exemption fiscale pour les distributions gratuites d'actions pour Noël, anniversaires ou commémoration spéciale (jusqu'à 1.500 € annuellement).</p>
	<p>Norvège: A partir du 1.1.2017, doublement de l'avantage fiscal sur les plans d'actionnariat salarié, de 1.500 NOK à 3.000 NOK par an.</p>
<p>France: A partir du 1.1.2017: Retour au taux de contribution patronale antérieur aux allègements fixés par la Loi Macron le 7.8.2015 pour les actions gratuites (30% au lieu de 20%).</p>	
	<p>Danemark: A partir du 1.7.2016, retour aux régimes de taxation favorables des plans d'actions et d'options, comme c'était le cas jusqu'en 2011.</p>
	<p>Islande: A partir du 1.6.2016, régimes de taxation plus favorables pour les stock options.</p>
	<p>Hongrie: A partir du 1.1.2016, nouveau type de trust ESOP bénéficiant d'un traitement plus favorable en termes de taxation et de charges de contributions sociales.</p>
	<p>Roumanie: A partir du 1.1.2016, régimes de taxation plus favorables pour les stock options et RSU.</p>
	<p>Autriche: A partir du 1.1.2016, exemption d'impôt sur les revenus résultant des plans d'actions portée de 1.460 à 3.000 € par an.</p>
	<p>France: A partir du 7.8.2015, taxation des attributions gratuites d'actions allégée pour les employeurs (20% au lieu de 30, et même 0% jusqu'à 9.500 € par salarié dans certaines startups) et pour les salariés (50% de réduction si actions détenues au moins 2 ans).</p>
	<p>Espagne: Février 2015: L'exemption d'impôt sur les premiers 12.000 € de gains résultant de plans d'actions ne sera PAS supprimée (comme cela avait été proposé en septembre 2014). Nouvelle condition: l'exemption ne s'applique qu'aux plans d'actions offerts à l'ensemble des salariés.</p>
<p>France: Août 2014: Abolition de la législation emblématique de 1986 (qui obligeait une offre de 10% réservée aux salariés en cas de privatisation. - Obligation restaurée en 2015 en cas de privatisation par offre publique).</p>	
	<p>Grande Bretagne: A partir du 6.4.2014: - Exemption d'impôt (<i>Capital Gain Tax</i>) sur la vente d'un intérêt de contrôle à un Trust d'Actionnariat Salarié. - Exemption d'impôt sur le revenu pour les bonus versés aux salariés par un Trust d'Actionnariat Salarié. jusqu'à £3.600 par an et par personne.</p>

	<p>Grande Bretagne: A partir du 1.4.2014:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Doublement des plafonds avantageés fiscalement de £250 to £500 par mois pour les plans d'épargne salariale (<i>sharesave schemes</i>). - Plafonds avantageés fiscalement augmentés de £300 par an pour les plans SIP (<i>share incentive plans</i>), portés à £1,800 par an pour les <i>partnership shares</i> et £3,600 pour les actions gratuites.
	<p>Hongrie: A partir du 1.1.2014, simplification des plans d'actions. Exemption fiscale maintenue jusqu'à HUF 1 million (environ 3.300 €) par participant et par an.</p>
	<p>Grande Bretagne: A partir du 1.9.2013: Nouvelle formule "<i>shares for workers' rights</i>" immunisée d'impôt.</p>
	<p>Lettonie: A partir du 1.1.2013: Exemption d'impôt et de contributions de sécurité sociale pour les plans d'actionnariat, sous condition de blocage des actions pendant 3 ans au moins.</p>
	<p>Grande Bretagne: Octobre 2012: Plan d'Action Gouvernemental pour la promotion de l'actionnariat salarié, faisant suite aux propositions du "Rapport Nuttall"</p>
<p>France: A partir du 28.9.2012, suppression de l'exemption d'impôt sur les revenus pour les gains résultant des plans d'options et d'actions gratuites.</p>	
<p>France: A partir du 11.7.2012, contribution patronale portée à 30% sur actions gratuites.</p>	
<p>Pays-Bas: Depuis 1994, le <i>Spaarloonregeling</i> offrait aux salariés la possibilité d'épargner une part de leur salaire en exemption d'impôt. A partir du 1.1.2012, cette exemption destinée à favoriser l'épargne salariale a été abolie.</p>	
<p>Irlande: A partir du 1.1.2012, cotisation de sécurité sociale de 4% à charge des salariés et <i>Universal Social Charge</i> jusqu'à 7% sur les gains résultant des plans d'actions et d'options.</p>	
<p>Grèce: A partir du 1.1.2012, fin des incitants fiscaux pour les plans d'actions et d'options.</p>	
<p>Danemark: A partir du 21.11.2011, fin des régimes fiscaux favorables pour les plans d'actions et d'options.</p>	
	<p>Finlande: A partir du 1.1.2011, nouveau <i>Personnel Funds Act</i> (exemption partielle d'impôt sur le revenu, exemption de contribution de sécurité sociale).</p>
<p>France: A partir du 1.1.2009, taxe spéciale de 2% ("<i>forfait social</i>") sur les contributions des entreprises aux plans d'actionnariat salarié. A partir du 1.1.2010: 4%, 1.1.2011: 6%, 1.1.2012: 8%, 1.8.2012: 20%.</p>	